



des regroupements provinciaux  
d'organismes communautaires et bénévoles



COMMUNAUTAIRE AUTONOME  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

HAUSSEZ  
LE FINANCEMENT

[www.frpocb.org](http://www.frpocb.org)

Montréal, le 10 décembre 2024

Madame Nathalie Roy  
Présidente de l'Assemblée nationale  
Cabinet de la présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
1er étage, Bureau 1.27, Québec (Québec) G1A 1A3  
[presidence@assnat.qc.ca](mailto:presidence@assnat.qc.ca)

**Objet : Demande d'excuses et de révocation de la motion adoptée le 4 décembre 2024 (vote #366)**

Madame la présidente de l'Assemblée nationale,  
Le 4 décembre dernier, les membres de l'Assemblée nationale ont adopté la motion suivante, présentée par monsieur St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec madame Maccarone (Westmount–Saint-Louis), monsieur Fontecilla (Laurier-Dorion) et madame Nichols (Vaudreuil) :

QUE l'Assemblée nationale réitère son engagement à lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs, le proxénétisme et le trafic humain; QU'elle prenne acte que des organismes qui promeuvent des formes d'exploitation sexuelle des mineurs, comme le « sugaring », reçoivent des fonds publics par le biais du Programme de soutien aux organismes communautaires;

QU'en conséquence, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de cesser tout financement public d'organismes qui encouragent des formes d'exploitation sexuelle des mineurs.

Selon nos informations, cette motion a été adoptée sans permettre aux membres l'Assemblée nationale de disposer d'un portrait complet de la situation, notamment quant au fait qu'elle constitue de l'ingérence dans l'administration du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Très encadré administrativement, rappelons que le PSOC est géré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) depuis 51 ans et qu'il subventionne actuellement plus de 3000 organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux partout au Québec. Or, le rôle des membres de l'Assemblée nationale n'est pas de sélectionner les groupes admissibles à ce programme ni d'en exclure, puisqu'il s'agit de décisions administratives.

De plus, l'Assemblée nationale ne peut servir de tribune pour juger, sur la place publique, de l'approche de quelque groupe que ce soit, sur la base de jugement de valeur, comme ce fut le cas le 4 décembre. En effet, la motion adoptée visait le groupe Projet d'intervention auprès des mineurs prostitués (le P.I.a.M.P.), ainsi qu'il a été précisé par [le chef de du Parti québécois, dans un point de presse peu avant de la déposer](#). En plus d'être dévastatrice pour les membres du P.I.a.M.P., pour son équipe de travail et pour les personnes le fréquentant, la motion précarise le financement de tous les groupes travaillant sur des sujets

complexes et, plus globalement, celui de l'ensemble des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS).

Il est non seulement aberrant que le P.I.a.M.P. ait appris l'existence de la motion après coup, mais aussi que la Table n'ait pas été consultée comme interlocutrice du MSSS pour le PSOC quant aux conséquences sur l'ensemble des OCASSS. Si la Table avait été contactée, elle aurait notamment rappelé que la Politique gouvernementale de l'action communautaire, d'ailleurs adoptée par le gouvernement péquiste en 2001, protège les groupes communautaires autonomes de l'ingérence politique.

La Table vous demande donc, à titre de présidente de l'Assemblée nationale, de prendre les mesures nécessaires afin de révoquer la motion adoptée et d'offrir des excuses au P.I.a.M.P., ainsi qu'à l'ensemble des OCASSS. Notez que cette requête, ainsi que la demande d'excuse de la part de tous les partis a été transmise par un communiqué de presse diffusée le 6 décembre, lequel est joint à cette lettre.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente de l'Assemblée nationale, nos plus sincères salutations.



Stéphanie Vallée  
Présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

P.J. Communiqué de presse du 6 décembre 2024

c.c.

Monsieur Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux  
Les membres de Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles  
1, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H2X 3V8  
Bureau : [514-844-1309](tel:514-844-1309) / Cellulaire : [514-690-7826](tel:514-690-7826) / Site Internet : [www.trpocb.org](http://www.trpocb.org)  
Facebook : [/TableDesRegroupements/](https://www.facebook.com/TableDesRegroupements/) / [CAMPAGNECASSSH](https://www.facebook.com/CAMPAGNECASSSH/) / Bluesky : [@TRPOCB](https://bsky.app/profile/@TRPOCB)